



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 92277

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les défaillances notées dans l'organisation des épreuves classantes nationales informatisées (ECNi) qui conditionnent l'accès au 3ème cycle des étudiants de médecine (également appelé « internat »). Afin de simplifier le système actuel des ECN qui comporte des épreuves rédactionnelles impliquant un processus de correction lourd, il a été décidé que ces examens seraient passés par voie numérique via l'utilisation de tablettes labellisées fournies par les universités. La numérisation de ces examens, dès le mois de juin 2016 et sur l'ensemble du territoire national, permettra également de se rapprocher des véritables conditions de travail des futurs professionnels de santé, qui auront à traiter des dossiers cliniques en ayant recours aux nouvelles technologies. Afin de permettre aux étudiants de se familiariser avec ces nouvelles modalités avant la mise en place de l'examen « tout numérique » en juin 2016, deux ECNi blanches ont été prévues en décembre 2015 et en mars 2016. le lundi 7 décembre 2015, près de 8 300 étudiants en médecine dans toute la France se sont ainsi apprêtés à tester les premières ECNi blanches. Néanmoins, lorsqu'ils ont tenté de se connecter simultanément sur les tablettes fournies par leur université, plusieurs dysfonctionnements techniques se sont produits jusqu'à entraîner l'annulation des épreuves du jour. Le lendemain, une autre série d'épreuves était prévue, qui a également dû être annulée pour les mêmes raisons. Alors même qu'une seconde session nationale d'examens blancs est programmée pour mars 2016, il n'est pas assuré que des « bugs » techniques similaires ne viennent à nouveau perturber l'organisation des épreuves. Il apparaît donc indispensable de tout mettre en œuvre pour garantir la fiabilité du nouveau dispositif des ECNi, afin de permettre le bon déroulement des épreuves dès juin 2016. À la lumière de ces éléments, il souhaiterait savoir comme le Gouvernement compte s'y prendre afin de répondre aux inquiétudes légitimes des étudiants concernant la nouvelle organisation des ECN.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92277

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 décembre 2015](#), page 10672

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)